

2021



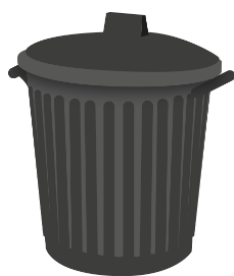
100%
DES EMBALLAGES
SE TRIENT

Rapport annuel



Service déchets
de la **P**icardie **V**erte.

Collecte 2021



Ordures ménagères
6 618 t



Emballages recyclables
778 t



Papier/carton
1 028 t



Verre
1 363 t

COMPARATIF 2020

↘ - 1,8 %

↗ + 9,4%

↗ + 7%

↘ -0,9%

PRODUCTION MOYENNE DE DÉCHETS PAR HABITANT

ORDURES MÉNAGÈRES

Picardie Verte

200 kg/hab/an

France

248 kg/hab/an

EMBALLAGES RECYCLABLES
+ PAPIER/CARTON

54 kg/hab/an

50 kg/hab/an

VERRE

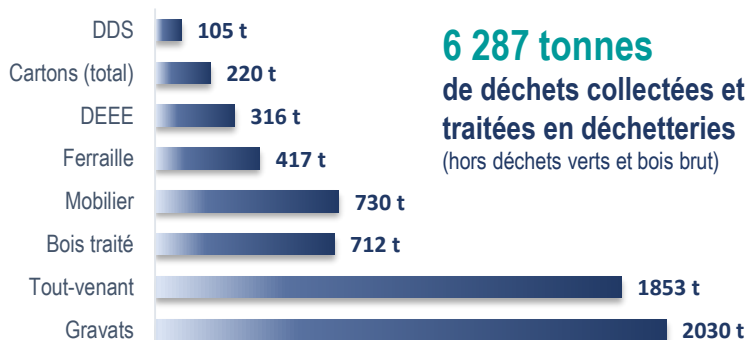
41 kg/hab/an

32 kg/hab/an

En 2021, environ 85% des foyers de la Picardie Verte pratiquent le tri des déchets.

Le tri, le réemploi, le compostage ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des gestes qui permettent de réduire efficacement les tonnages d'ordures ménagères destinés à l'enfouissement.

Déchetteries communautaires



6 287 tonnes

de déchets collectées et traitées en déchetteries
(hors déchets verts et bois brut)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

2021 en quelques chiffres

75 176

visites en déchetterie

9 000

bacs vérifiés par les ambassadeurs

1 865

enfants sensibilisés au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

165

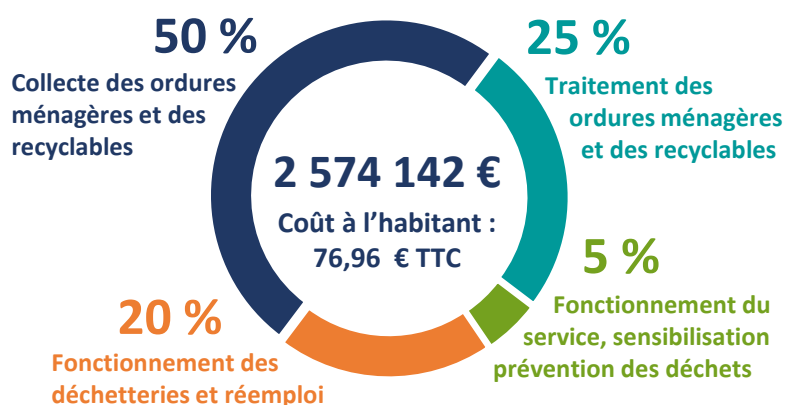
composteurs distribués sur le territoire

11

nouveaux Guides Composteurs formés

Coût de fonctionnement 2021

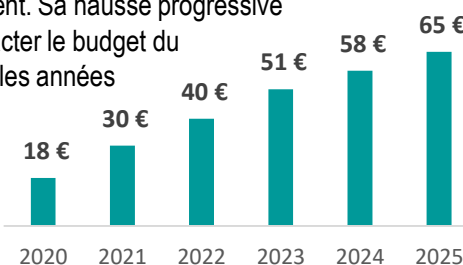
Hors investissement



INCIDENCE DE LA TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les tonnages de déchets soumis à l'enfouissement. Sa hausse progressive risque d'impacter le budget du service dans les années à venir.

Evolution du montant de la TGAP (par tonne de déchets enfouis)



Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire	2
1.1 Synthèse de l'année 2021	2
1.2 Evolution des quantités collectées	2
2. Les ordures ménagères résiduelles	3
2.1 Généralités	3
2.2 Tonnages et évolution	3
3. Les déchets recyclables	4
3.1 Généralités	4
3.2 Tonnages et évolution	4
3.3 Collecte séparée des papiers et cartons d'emballage : bilan de la 3 ^{ème} année	5
4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte	5
4.1 Généralités	5
4.2 Tonnages et évolution	6
5. Les déchetteries communautaires	6
5.1 Généralités	6
5.2 Fréquentation	6
5.3 Tonnages connus et évolution	7
6. Les plateformes communales	8
7. La collecte du textile	8

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte	9
8.1 Présentation de la mission	9
8.2 Bilan de la troisième campagne de vérification des bacs	9
9. Animations scolaires	10
10. Actions en faveur du compostage	10
10.1 Vente de composteurs individuels	10
10.2 Formation « Guides Composteurs »	10
11. Autres actions de sensibilisation	11
11.1 L'information et la sensibilisation au tri dans l'habitat collectif	11
11.2 Les spectacles du Chapiteau Vert	12
12. Principaux documents de communication réalisés en 2021	12

CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

13. Evolution des besoins en financement	14
14. Répartition des dépenses et des recettes 2021	14
15. Service déchets	15
15.1 Section fonctionnement	15
15.2 Section investissement	16
16. Les déchetteries communautaires	16
16.1 Section fonctionnement	16
16.2 Section investissement	17
17. Les plateformes communales	17
18. Recyclerie de la Picardie Verte	17
19. Répartition et évolution du coût par habitant	18

Préambule

La Communauté de Communes de la Picardie Verte exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. La gestion du traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est déléguée au syndicat mixte « TRINOVAL ».

Conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le présent rapport a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service de gestion des déchets.



L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), appliquée sur l'enfouissement des déchets, impacte directement les coûts de traitement des ordures ménagères. Le maintien d'un service de qualité au meilleur coût passe notamment par la diminution des tonnages de déchets destinés à la l'enfouissement.

Afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes a intensifié en 2021 ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets et ses actions de prévention notamment via la promotion du compostage individuel.

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire

1.1 Synthèse de l'année 2021

	Tonnages 2021	Moyenne par habitant et par an	Répartition	Evolution 2020/2021
Ordures ménagères résiduelles	6 618 t	200 kg/hab/an	67,62 %	- 1,82 % ↓
Emballages recyclables	778 t	23 kg/hab/an	7,95 %	+ 9,42 % ↑
Papier/carton	1 028 t	31 kg/hab/an	10,50 %	+ 6,97 % ↑
Verre	1 363 t	41 kg/hab/an	13,93 %	- 0,87 % ↑
TOTAL	9 787 t	295 kg/hab/an	100 %	+ 1,6 % ↑

Figure 1

Population Picardie Verte 2021 : 33 171 habitants (données INSEE disponibles au 01/01/2022)

Le tonnage total d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de déchets recyclables, collecté en 2021, s'élève à **9 787 tonnes**, soit un tonnage équivalent à 2020 (cf. figure 3). Cependant, les OMR sont en baisse alors que les recyclables sont en hausse, une tendance observée depuis 2019 et la mise en place des actions de sensibilisation.

COMPARATIF PRODUCTION MOYENNE DE DECHETS EN KG/HAB/AN				
	PICARDIE VERTE	OISE	HAUTS-DE-FRANCE	FRANCE
OMR	200	230	242	248
Emballages + fibreux	54	62	62	50
Verre	41	28	34	32

Source : enquête nationale ADEME (www.sinoe.org)

Figure 2

La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant sur le territoire de la Picardie Verte est inférieure à la moyenne départementale, régionale et nationale.

1.2 Evolution des quantités collectées

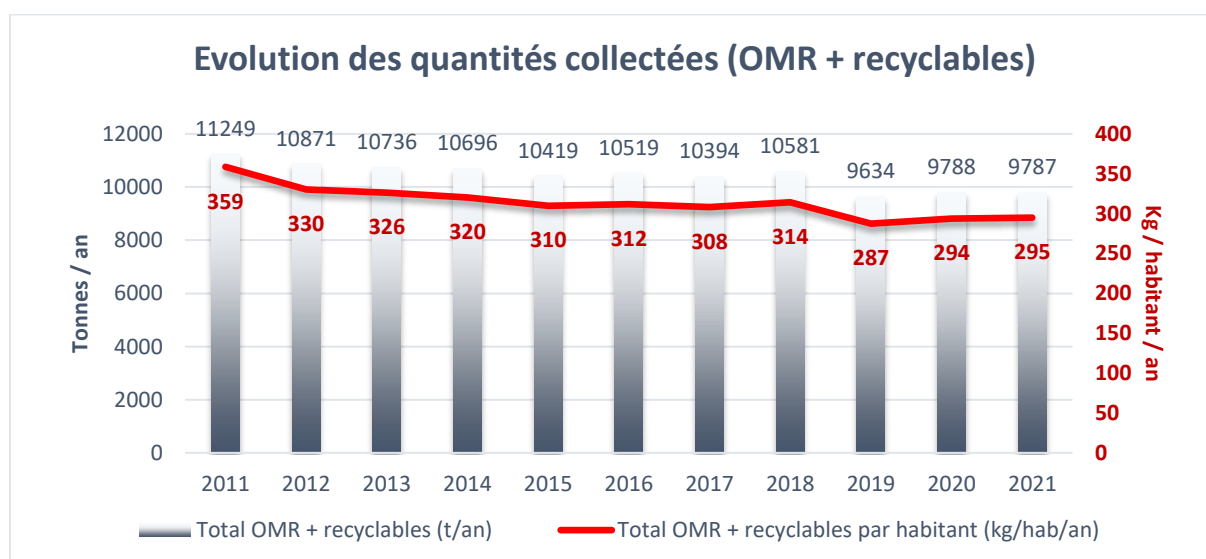


Figure 3

2. Les ordures ménagères résiduelles

2.1 Généralités

La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte est assurée par la société SEPUR une fois par semaine. Elle intègre également le ramassage des déchets provenant des établissements professionnels et publics.

Les déchets sont acheminés au centre d'enfouissement technique de TRINOVAL à Thieulloy l'Abbaye (80). L'enfouissement est soumis à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, fixée à **30€/t en 2021**.

2.2 Tonnages et évolution

En 2021, la poursuite des actions de sensibilisation et d'information sur les consignes de tri a entraîné une nouvelle baisse du tonnage d'ordures ménagères de **123 tonnes par rapport à 2020**.

Depuis 2018, le tonnage d'OMR a diminué de **1 303 tonnes, soit une baisse de 16,45%**.

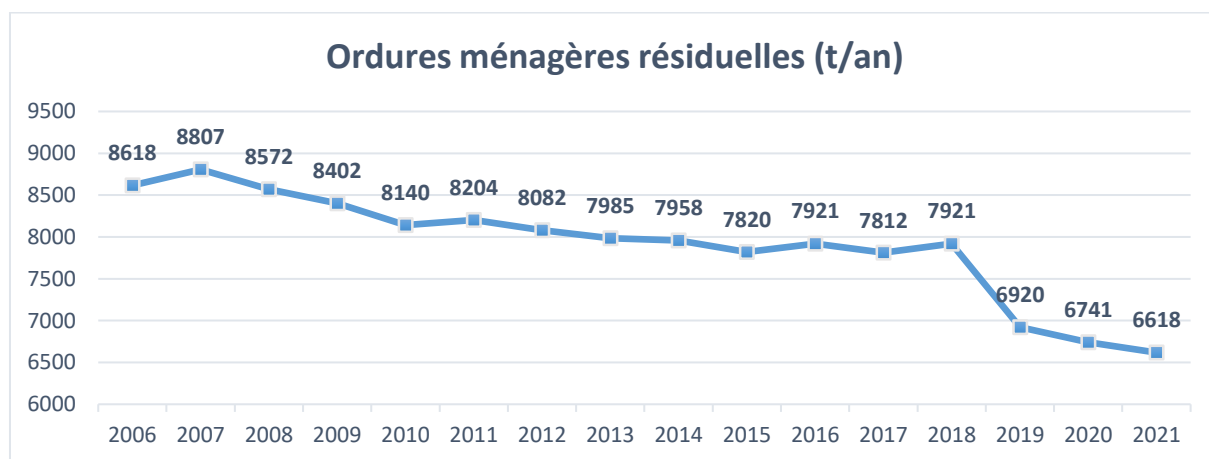


Figure 4

La production d'ordures ménagères résiduelles est estimée à **200 kg par habitant et par an** en moyenne.

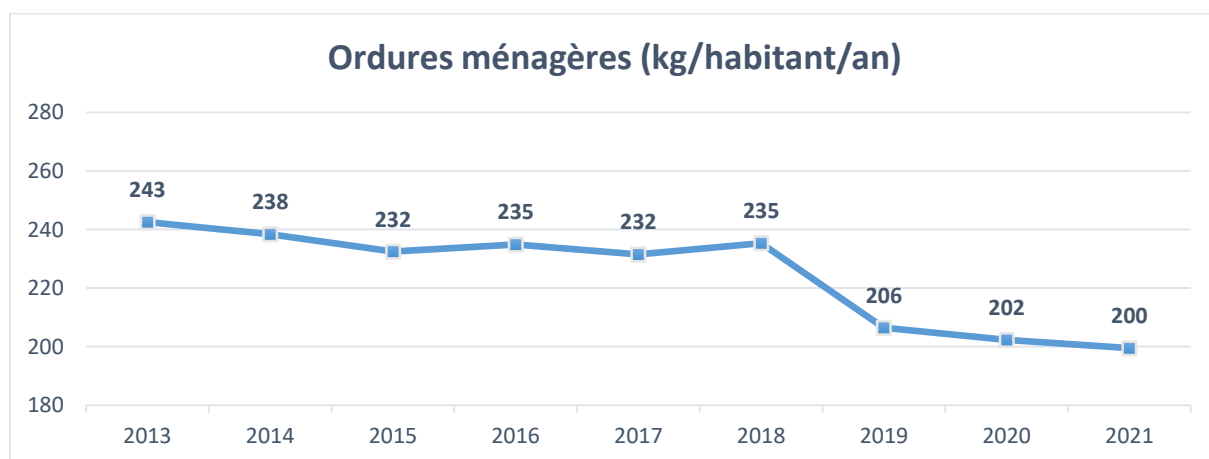


Figure 5

3. Les déchets recyclables

3.1 Généralités

Depuis 2019, la collecte des déchets recyclables se décompose de la manière suivante : une collecte en porte-à-porte des bacs de tri dédiée aux emballages en plastique, en métal et aux briques alimentaires, et une collecte en apport volontaire pour les papiers et cartonnettes ainsi que pour le verre. La collecte des bacs de tri et des bornes à papier/carton est assurée par la société SEPUR et la collecte des bornes à verre par la société MINERIS.

3.2 Tonnages et évolution

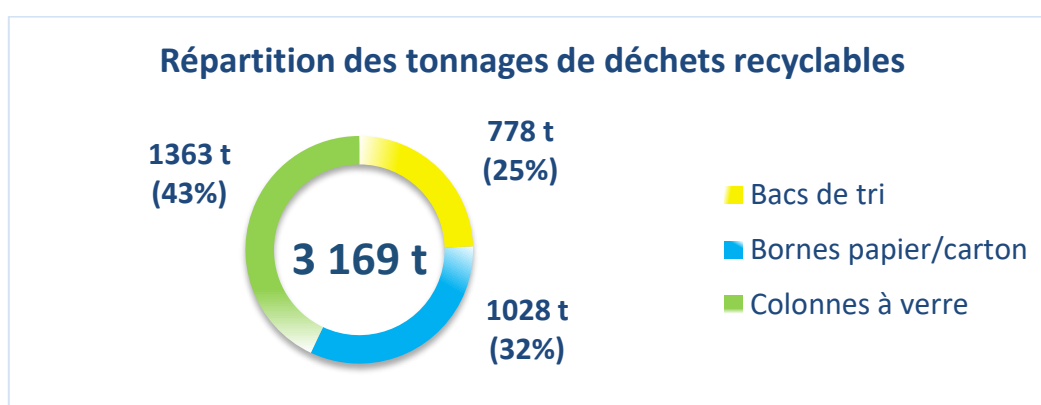


Figure 6

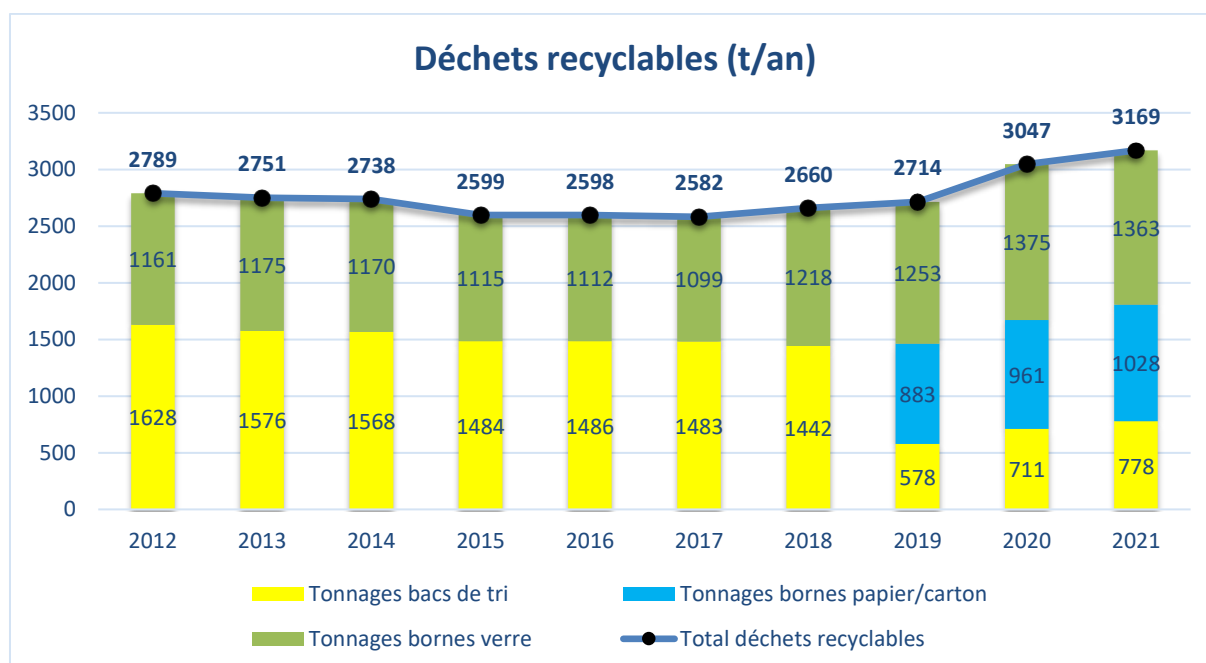


Figure 7

L'année 2021 est marquée par **une hausse globale de 122 tonnes des déchets recyclables**. Une différence qui correspond à la baisse des OMR et qui traduit l'amélioration des gestes de tri et l'adoption progressive de l'extension des consignes de tri mise en place en septembre 2019.

3.3 Collecte séparée des papiers et cartons d'emballage : bilan de la 3^{ème} année

Au 31 décembre 2021, le parc se compose de 214 points d'apport volontaire répartis sur le territoire (192 bornes aériennes et 22 conteneurs semi-enterrés). Chaque borne dessert en moyenne l'équivalent de **155 habitants**.

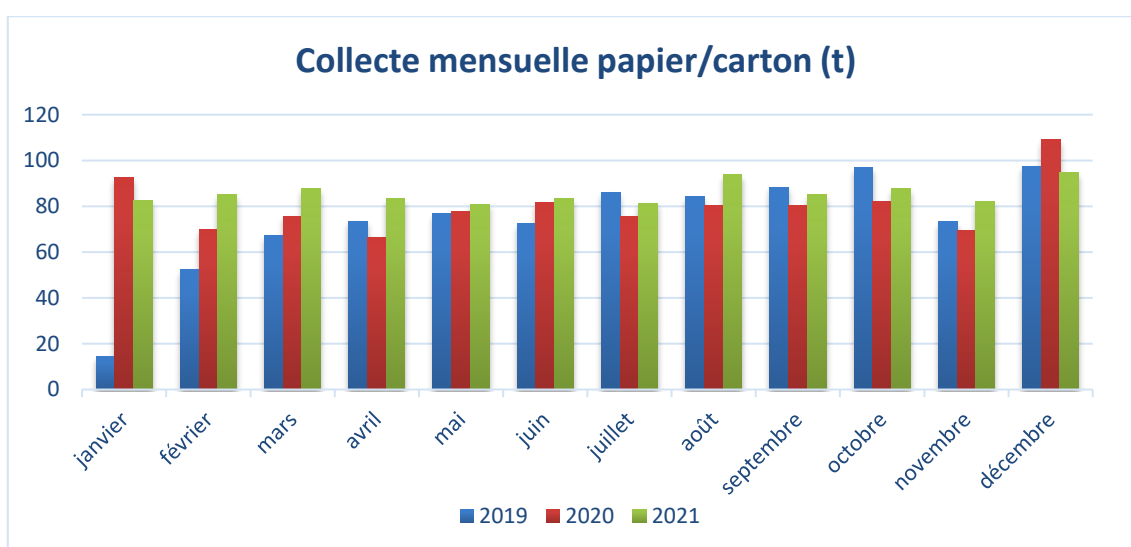
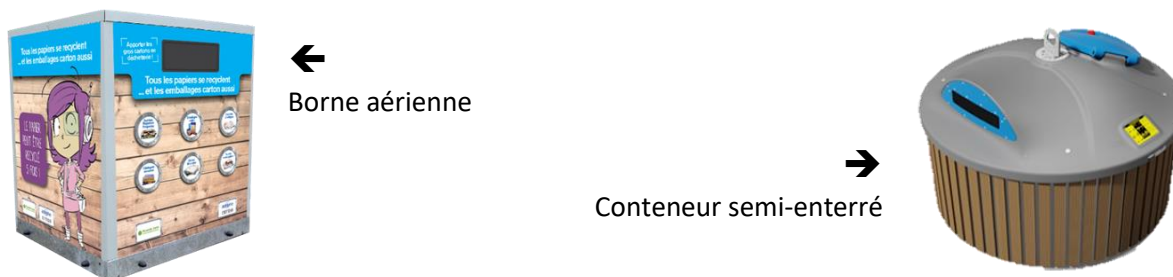


Figure 8

La collecte des papiers et cartons en points d'apport volontaire a progressivement augmenté depuis la mise en place du parc en 2019. L'année 2021 montre une stabilisation des tonnages collectés chaque mois.

	Moyenne mensuelle	Minimum	Maximum
2019	74 tonnes	15 tonnes	98 tonnes
2020	80 tonnes	67 tonnes	109 tonnes
2021	86 tonnes	81 tonnes	95 tonnes

Figure 9

4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte

4.1 Généralités

En 2021, la collecte des déchets verts en porte-à-porte ne concerne plus que trois communes : Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée. Elle est assurée par la société SEPUR et s'organise tous les 15 jours, du mois d'avril au mois d'octobre, selon un calendrier prédéfini. En accord avec la mairie, la collecte des déchets verts sur la commune de Songeons a pris fin au terme de la saison 2020. Au mois de mars 2021, une plateforme communale gardiennée a été ouverte sur la

commune sur le même modèle que la commune de Formerie. Cette plateforme permet aux habitants de Songeons et des communes avoisinantes de déposer leurs déchets verts.

4.2 Tonnages et évolution

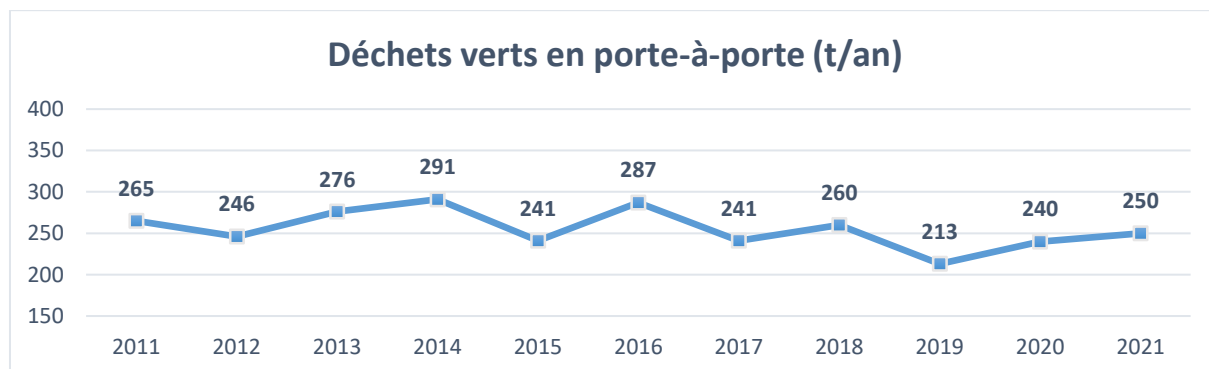


Figure 10

Considérant l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur la commune de Songeons, le tonnage collecté en 2021 est conséquent. Il est nécessaire de prendre en considération que cette collecte est étroitement liée aux conditions météorologiques de l'année.

5. Les déchetteries communautaires

5.1 Généralités

Les usagers de la Picardie Verte disposent de deux déchetteries communautaires situées sur les communes de **Feuquières** et de **Grémévillers**. Les habitants de certaines communes limitrophes bénéficient également d'un accès aux déchetteries des collectivités voisines situées à **Aumale**, **Crèvecœur-le-Grand** et **Gournay-en-Bray**.

Les déchetteries communautaires permettent aux particuliers, aux professionnels et aux établissements publics de déposer les déchets encombrants ou spécifiques (gravats, déchets verts, tout-venant, mobilier, déchets chimiques...).

Liste complète des déchets acceptés sur le site www.picardieverte.com rubrique Environnement/Gestion des déchets/Les déchetteries.

5.2 Fréquentation

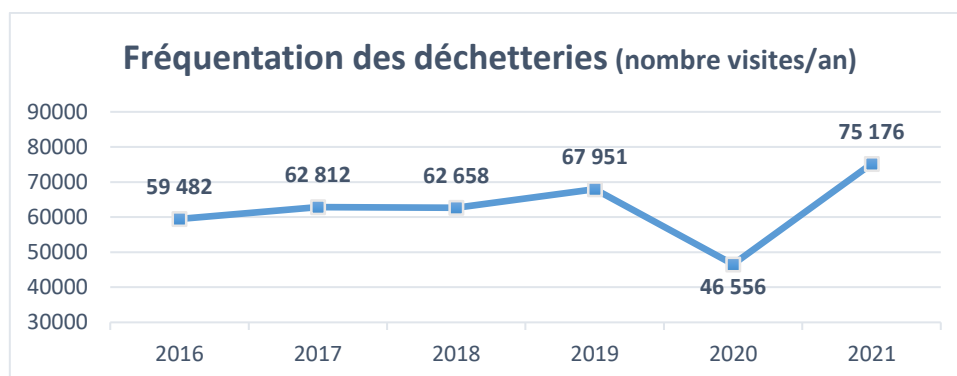


Figure 11

Pour mémoire, la fermeture des sites durant le confinement et la réouverture sur rendez-vous avaient entraîné une baisse de la fréquentation de l'ordre de 31% en 2020. En 2021, la fréquentation est en hausse de **10,63%** par rapport à 2019.

5.3 Tonnages connus et évolution

Ce graphique ne prend en compte que les flux de déchets pour lesquels les tonnages sont connus, à savoir : les gravats (estimé en fonction du nombre de bennes réalisées dans l'année), le tout-venant, le bois traité, les déchets de mobilier, la ferraille et les batteries, les déchets électriques et électroniques, les cartons et les produits chimiques.

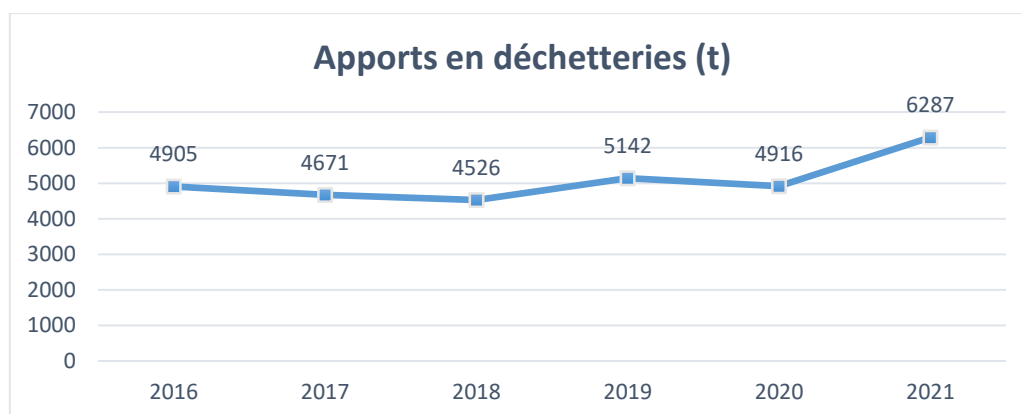


Figure 12

En 2021, **6 287 tonnes** de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des flux considérés, soit une hausse de **30,45 %** par rapport à 2020 (23,25% par rapport à 2019). Toutes les filières de déchets collectées ont vu leur tonnage augmenter, exception faite des produits chimiques. Une augmentation cohérente avec l'augmentation de la fréquentation observée en 2021.

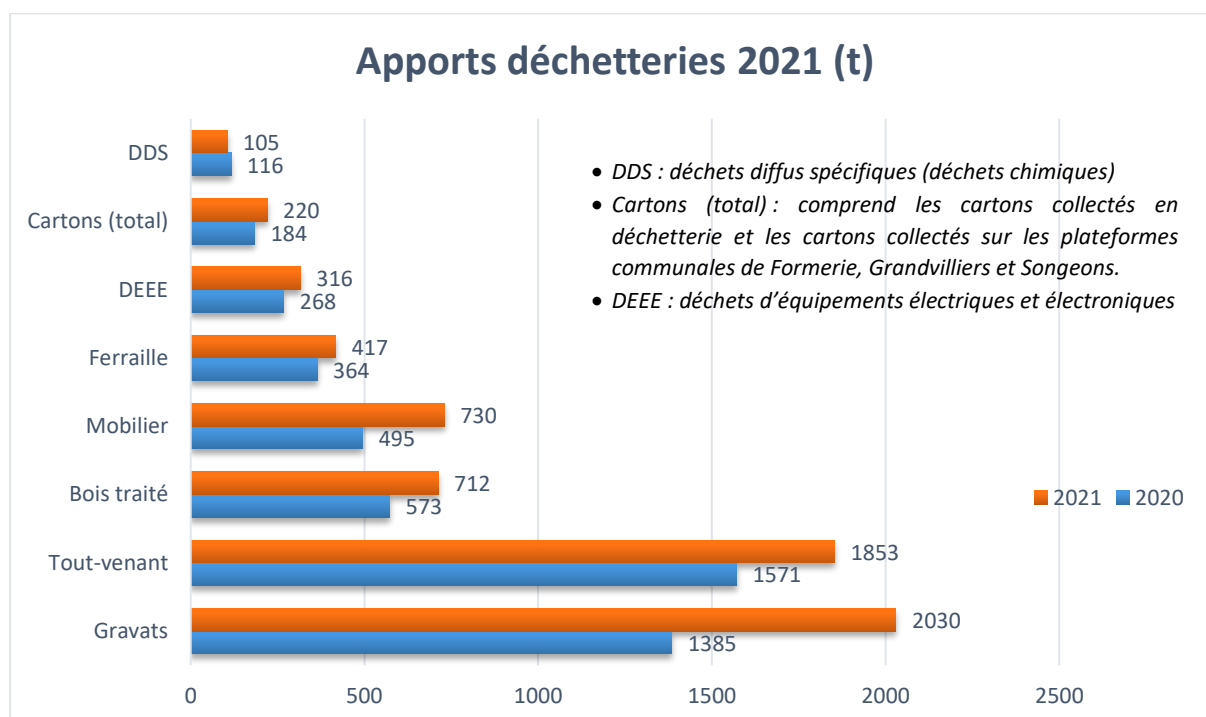


Figure 13

A ces flux de déchets, s'ajoutent les apports de déchets verts et de bois de classe A (bois brut non traité) dont les tonnages sont estimés en fonction de plusieurs paramètres variables, notamment le nombre d'heures de broyage réalisé sur l'année et le débit de la machine.

En 2021, l'ensemble des apports de déchets verts collectés par la CCPV (incluant les déchets verts collectés en porte-à-porte, en déchetterie et sur les plateformes communales) sont estimés à 3 500 tonnes (+/- 20%). Le tonnage de bois de classe A est estimé à 150 tonnes (+/- 10%).

D'autres flux de déchets sont également acceptés en déchetterie. Ils sont collectés et traités gratuitement par différents prestataires et représentent des volumes peu importants (< 1 tonne).

- Pneus de véhicules légers usagers
- Ampoules et néons
- Cartouches d'encre
- Bouteilles de gaz
- Piles usées
- Huile de friture
- Radiographies

6. Les plateformes communales

Trois plateformes de stockage, situées sur les communes de **Grandvilliers**, **Formerie** et **Songeons**, proposent un service de proximité **complémentaire aux déchetteries**. Depuis 2019, les trois plateformes accueillent des bennes fermées destinées à collecter les cartons bruns issus des activités professionnelles.

	Cartons apportés en déchetteries	Cartons apportés sur les plateformes communales	Total
2019	159 t	23 t	182 t
2020	144 t	40 t	184 t
2021	176 t	44 t	220 t

Figure 14

Les plateformes de Formerie et de Songeons sont également ouvertes aux particuliers pour les dépôts de déchets verts, sur présentation de la carte d'accès en déchetterie.

7. La collecte du textile

Depuis 2020/2021, la collecte du textile est très majoritairement assurée par « **LE RELAIS** » qui prend également en charge l'installation et l'entretien du parc de bornes à textile sur le territoire.

Une convention est établie entre la CCPV et LE RELAIS pour l'ensemble des communes membres. En 2021, le tonnage est en forte hausse avec 163 tonnes de textile collectées sur le territoire.



Figure 15

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte

8.1 Présentation de la mission

Tout au long de l'année, les ambassadeurs du tri de la CCPV parcourent le territoire et vérifient la conformité des bacs présentés à la collecte avant le passage du camion.

Une cravate est apposée sur chaque bac avec une information sur la qualité du tri. En cas d'erreurs ou de refus de collecte, un mémo-tri rappelant les consignes est systématiquement déposé dans la boîte aux lettres.

En 2021, près de **9 000 bacs** ont fait l'objet d'une vérification.

8.2 Bilan de la troisième campagne de vérification des bacs

En 2021, **84,8 % des foyers qui ont fait l'objet d'une vérification pratiquent désormais le tri des déchets** (contre 72,6 % lors du premier passage).

Une analyse plus détaillée permet de constater que sur cette proportion :

- **23,5 %** des bacs sont parfaitement conformes (tri avec extension des consignes de tri) ;
- **34,2 %** des bacs présentent un tri partiel, c'est-à-dire sans application de l'extension des consignes de tri ou avec une catégorie de déchets recyclables non triée (exemple : emballages métalliques)
- **27,1 %** des bacs présentent quelques erreurs de tri (exemple : objets en plastique).

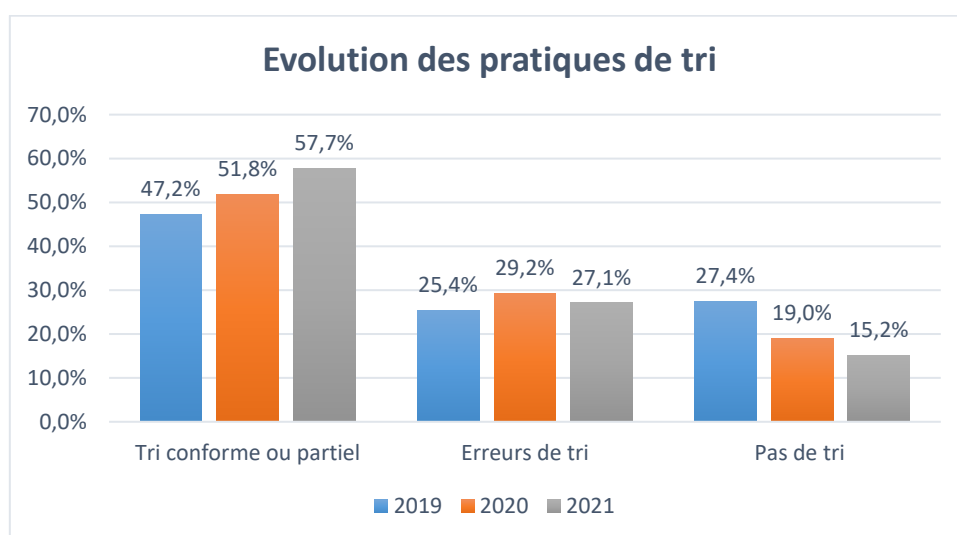


Figure 16

La proportion de foyers ne pratiquant pas le tri est toujours en baisse, passant de **27,4 %** en 2019 à **15,2 %** en 2021. L'incitation au tri pour ces foyers identifiés comme « non trieurs » et l'application généralisée de l'extension des consignes de tri sont les deux principaux objectifs à atteindre dans les prochaines années.

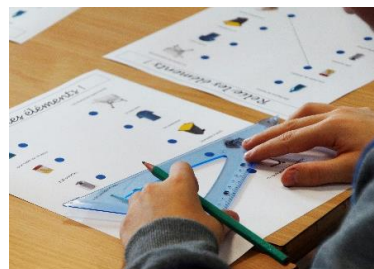
Les bacs de tri contenant encore les papiers et cartons d'emballage représentent **2,25 %** des bacs vérifiés, une proportion similaire à 2020. L'adoption des nouvelles consignes, concernant le tri séparé des papiers et cartons, est désormais bien intégrée par la population.

L'action des ambassadeurs permet d'apporter une information corrective immédiate et adaptée à chaque cas.

9. Animations scolaires

En 2021, les animations scolaires ont repris mais sont restées contraintes par les protocoles sanitaires liés au COVID-19.

Au total, 53 animations ont pu être réalisées sur l'année dans 18 écoles du territoire, **représentant 1 114 enfants sensibilisés aux gestes de tri.**



10. Actions en faveur du compostage

10.1 Vente de composteurs individuels

La CCPV soutient la promotion du compostage individuel, notamment en proposant aux particuliers des composteurs à tarifs réduits, dans la limite de deux composteurs par foyer.

Au terme de l'année, **165 composteurs** ont été vendus. Les difficultés d'approvisionnement, liées à la crise sanitaire, ont retardé de plusieurs mois la livraison des composteurs en bois impactant la vente de ce modèle.

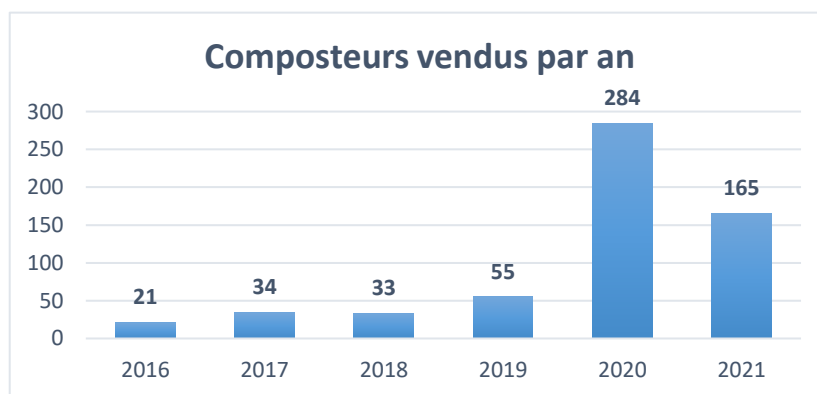


Figure 17

10.2 Formation « Guides Composteurs »

En 2021, une nouvelle édition de la formation « **Guides Composteurs** » a été proposée sur la commune de Songeons réunissant **11 participants**.

Cette formation de trois jours, animée par Michel Méline de l'association CORRELATION, est proposée gratuitement aux habitants de la Picardie Verte.



Reconnue par l'ADEME, elle a pour objectif de former des bénévoles aux pratiques et à l'accompagnement vers le compostage. Le Guide Composteur peut ainsi favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion des biodéchets sur le territoire, en transmettant ses connaissances à l'échelle de son entourage, de son voisinage, de sa commune...

Calendrier et programme de la formation

La CCPV organise une **FORMATION GRATUITE** de trois jours, consacrée à la **valorisation des déchets verts** animée par Michel Méline, Maître composteur.

- Améliorer ses pratiques de compostage
- Découvrir de nouvelles techniques
- Transmettre autour de soi

Samedi 2 octobre 2021 de 9h30 à 16h30 à SONGEONS

Le compostage : principe et fonctionnement,
Les différentes techniques,
Les problèmes les plus fréquents et leurs solutions.

Samedi 9 octobre 2021 de 9h30 à 16h30 à SONGEONS

Obtenir un fertilisant riche et gratuit et bien l'utiliser,
Apprendre à partager son expérience,
Savoir argumenter ses conseils.

Samedi 6 novembre 2021 de 9h30 à 16h30 à SONGEONS

Identifier les différents déchets verts et leurs caractéristiques,
Les autres valorisations des déchets verts,
La prévention des déchets.

Formation valorisée par le diplôme ADEME de "GUIDE COMPOSTEUR", réservée aux habitants de la Picardie Verte, places limitées.

Port du masque obligatoire.

Renseignements et inscriptions :
Service Déchets – Maître GODEFROY
Communauté de Communes de la Picardie Verte
3, Rue de Grumesnil – 60220 FORMERIE
Tel: 03.44.04.53.90
E-mail: ambassadeurs@ccpv.fr

Votre inscription vous engage à être présent les 3 jours de formation.

Figure 18

En raison des restrictions de regroupement liées à la crise sanitaire, la troisième et dernière journée de formation de l'édition 2020 a été reportée au 25 septembre 2021 à Grandvilliers. Deux participants ont également pu se joindre au groupe de Songeons pour terminer leur formation.

11. Autres actions de sensibilisation

11.1 L'information et la sensibilisation au tri dans l'habitat collectif

L'habitat collectif sur le territoire de la Picardie Verte correspond très majoritairement aux immeubles de l'OPAC et de la SAHLM et représente moins de 5% des foyers.

La sensibilisation au tri passe par de l'affichage dans chaque local poubelle et des visites en porte-à-porte afin de sensibiliser les résidents aux consignes de tri des déchets.

Au cours de l'année 2021, un travail en concertation avec l'OPAC a débuté visant à sensibiliser et à former les gardiens d'immeubles à la question des déchets, ainsi qu'à améliorer la dotation en bacs de tri dans les immeubles. Ce travail se poursuivra en 2022.

11.2 Les spectacles du Chapiteau Vert

Suite au succès rencontré par les spectacles proposés par l'association **LE CHAPITEAU VERT** en 2020, la CCPV a souhaité poursuivre cette collaboration en 2021.

En lien avec le service développement durable, 9 spectacles sur le tri des déchets (« Eh Oh les Poubelles ! »), et le gaspillage alimentaire (« Stop Gaspi ! ») ont été organisés sur le territoire à destination des scolaires.



Ces journées ont permis de sensibiliser **751 élèves** des écoles primaires de Crillon, Fontaine-Lavaganne, Formerie, Romescamps, Saint-Omer-en-Chaussée et Songeons, au tri des déchets et au gaspillage alimentaire. Cette collaboration devrait se poursuivre en 2022 sur d'autres regroupements scolaires du territoire.

Programmation 2021

Date et spectacle		Etablissement(s) scolaire(s)	Nombre d'élèves sensibilisés
Jeudi 25 mars 2021 « Stop Gaspi »	Après-midi	Formerie	157
Jeudi 23 septembre 2021 « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Après-midi	Saint-Omer-en-Chaussée	131
Jeudi 30 septembre 2021 « Stop Gaspi »	Matin	Saint-Omer-en-Chaussée	131
	Après-midi	Fontaine-Lavaganne	164
Jeudi 7 octobre 2021 « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Matin	Songeons et Crillon	179
	Après-midi	Romescamps	120
Jeudi 14 octobre 2021 « Stop Gaspi »	Matin	Songeons et Crillon	179
	Après-midi	Romescamps	120
Jeudi 19 novembre 2021 « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Après-midi	Fontaine-Lavaganne	164

Figure 19

12. Principaux documents de communication réalisés en 2021



Recyc'lettre n°6
Juin 2021
Thème : « coût des déchets »



Recyc'lettre n°7
Novembre 2021
Thème : « tri des déchets »

Exposition sur le compostage



Exposition sur le fonctionnement des déchetteries communautaires



Exposition « que deviennent nos déchets »



CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

13. Evolution des besoins en financement

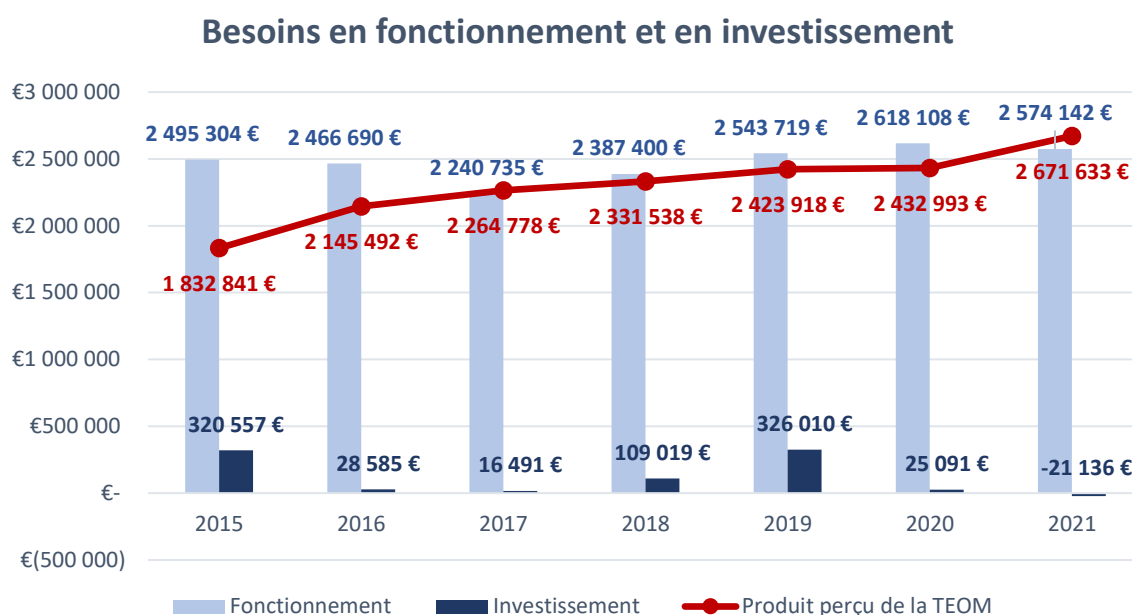


Figure 20

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la perception des recettes liées au fonctionnement du service (redevance spéciale, soutiens des éco-organismes, revente de matériaux...) et par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2021, la TEOM couvre **104 %** du besoin net total.

14. Répartition des dépenses et des recettes 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BESOIN TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
<i>Service déchets</i>	2 204 453 €	139 107 €	36 328 €	67 652 €	2 034 021 €	79,7 %
<i>Déchetterie Feuquières</i>	339 155 €	87 479 €	4 555 €	- €	256 231 €	10 %
<i>Déchetterie Grémévillers</i>	245 533 €	52 700 €	5 543 €	- €	198 375 €	7,8 %
<i>Plateformes communales</i>	17 211 €	- €	91 €	- €	17 302 €	0,7 %
<i>Recyclerie</i>	68 646 €	21 570 €	- €	- €	47 077 €	1,8 %
TOTAL	2 874 997 €	300 856 €	46 517 €	67 652 €	2 553 006 €	
	BESOIN EN FONCTIONNEMENT		BESOIN EN INVESTISSEMENT			
	2 574 142 €		- 21 136 €			
Produit perçu de la TEOM en 2021					2 671 633 €	

Figure 21

Le « service déchets » comprend les dépenses et les recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables ainsi que toutes les dépenses liées aux actions de prévention et de sensibilisation. Le reste des dépenses est dévolu au fonctionnement des deux déchetteries communautaires, des plateformes communales et à la recyclerie.

15. Le service déchets

15.1 Section fonctionnement

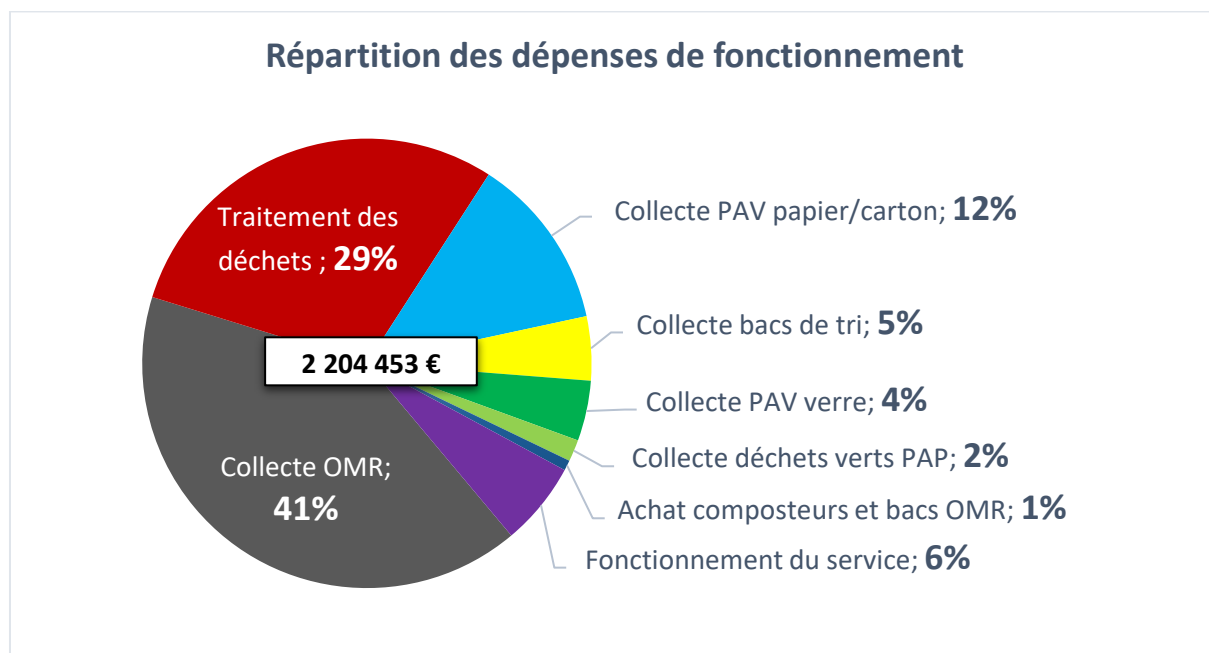


Figure 22

La collecte des déchets représente **64 % des dépenses du service**.

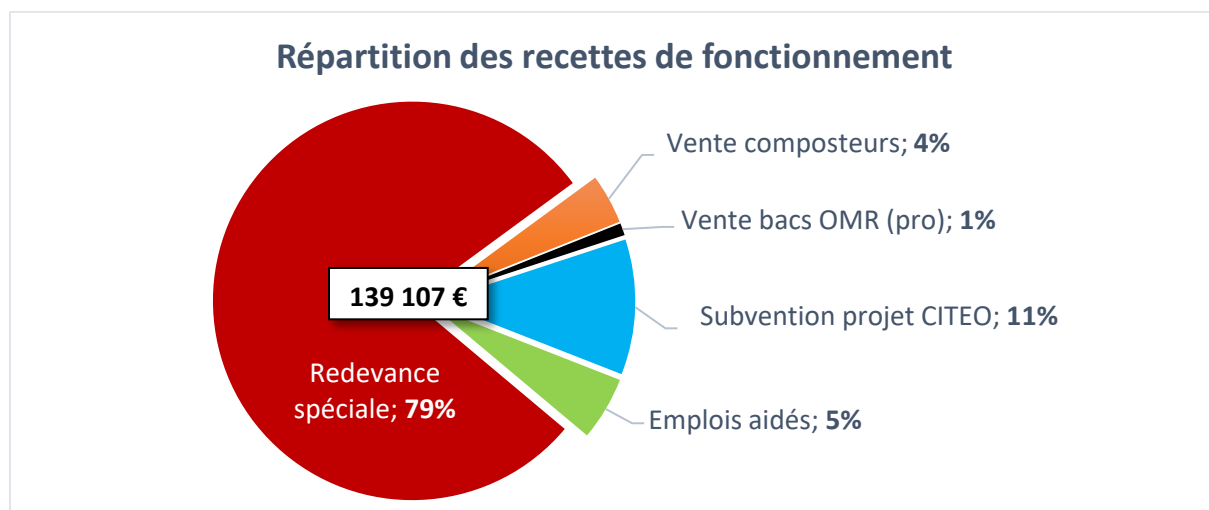


Figure 23

En plus des ménages, la CCPV assure la collecte des déchets issus de l'activité des professionnels, artisans, administrations et établissements publics, selon les modalités définies dans le règlement de collecte. En fonction du volume d'ordures ménagères, la Redevance Spéciale peut s'appliquer afin de répercuter le coût de gestion sur le producteur et non sur les ménages.

Le projet CITEO correspond à la mise en place de la collecte séparée des papiers et cartons d'emballage dont les dernières subventions ont été perçues en 2021.

15.2 Section investissement

Les dépenses d'investissement 2021 du service déchets comprennent le renouvellement du stock de bacs de tri à couvercle jaune de 120 ou 240 litres, pour un montant de **15 694 €**. Les bacs de tri sont mis gratuitement à disposition des foyers du territoire, via une distribution assurée par les mairies.

Le second poste d'investissement correspond à l'acquisition de bornes à papier/ et de colonnes à verre pour un montant total de **20 066 €**, afin de compléter et/ou renouveler le parc de pré-collecte.

Une recette d'investissement de **67 652 €** a été perçue en 2021 correspondant à la dernière subvention qui clôture le projet CITEO.

16. Les déchetteries communautaires

16.1 Section fonctionnement

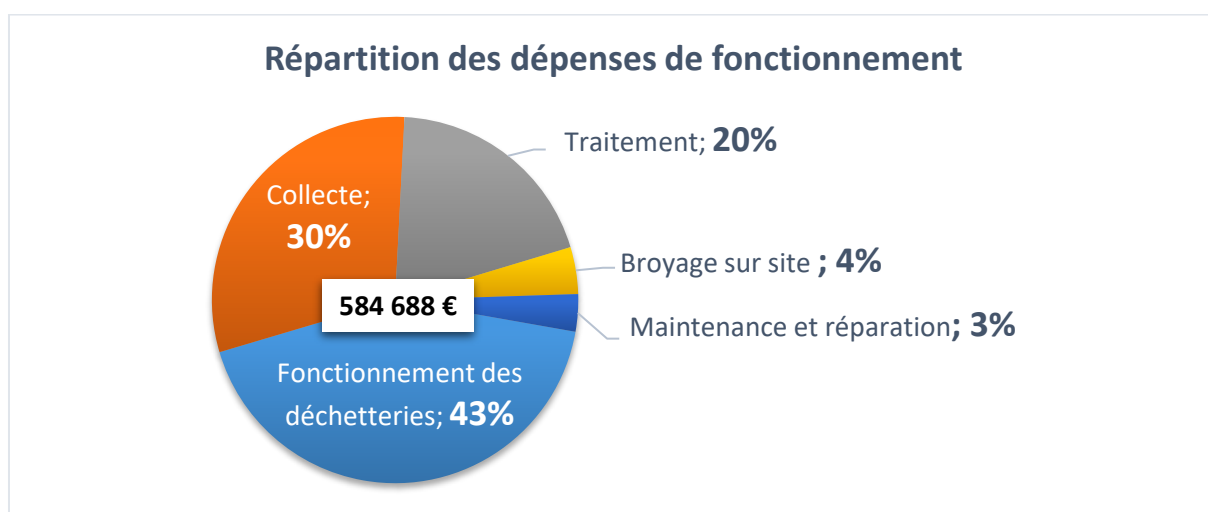


Figure 24

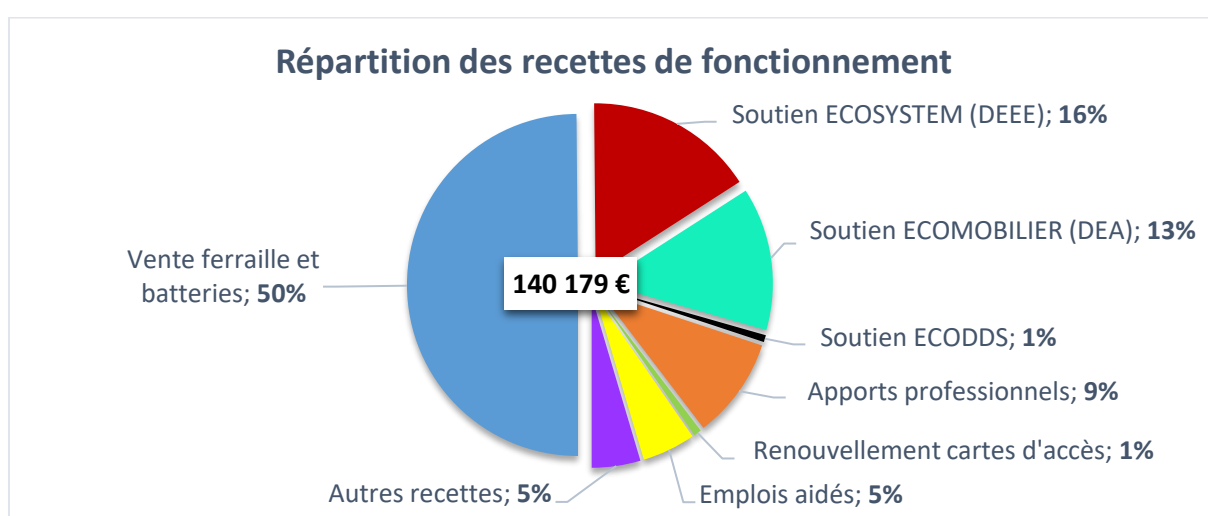


Figure 25

En 2021, la principale recette de fonctionnement provient de la vente de la ferraille et des batteries, une recette qui peut fluctuer selon les années en fonction du cours de revente de la ferraille.

Deux autres recettes importantes correspondent aux soutiens des éco-organismes (ECOSYTEM, ECOMOBILIER et ECODDS) et aux paiements des apports professionnels en déchetterie.

Les autres recettes correspondent au versement des aides pour le financement d'un poste en contrat aidé et au remboursement des arrêts maladie.

16.2 Section investissement

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées dans les déchetteries communautaires en 2021, s'élève à **10 098 €** :

- Acquisition d'une benne à gravats de 18 m³ ;
- Bornage du délaissé de voirie (projet d'agrandissement de la déchetterie de Grémévillers) ;
- Acquisition de petit matériel ;

17. Les plateformes communales

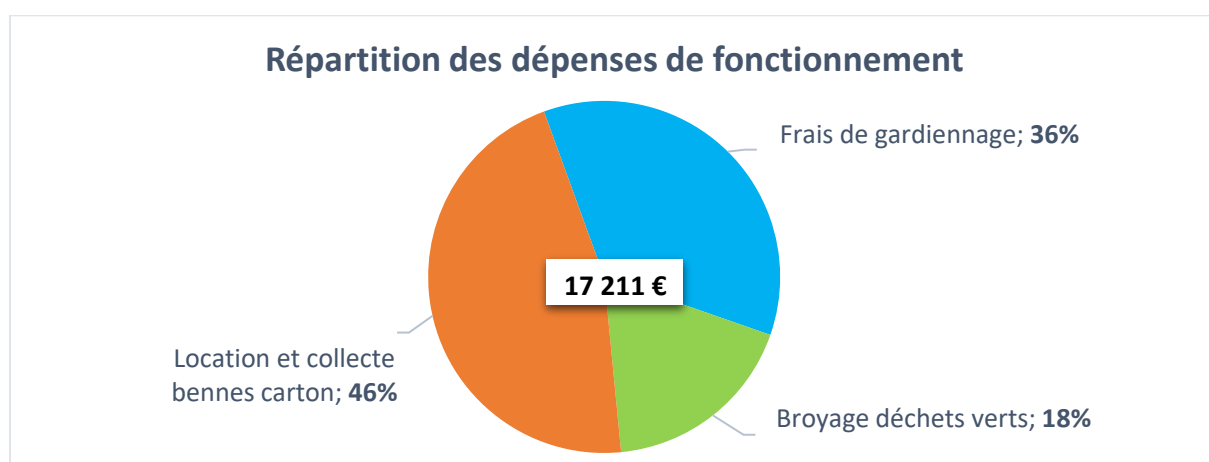


Figure 26

Les dépenses liées au fonctionnement des plateformes communales comprennent le remboursement des frais de gardiennage aux communes, les interventions de broyage des déchets verts et la location et le transport des bennes cartons.

Un panneau d'information a été réalisé en 2021 pour l'ouverture de la plateforme de Songeons correspondant à la dépense d'investissement de 91,25 €.

18. La recyclerie de la Picardie Verte

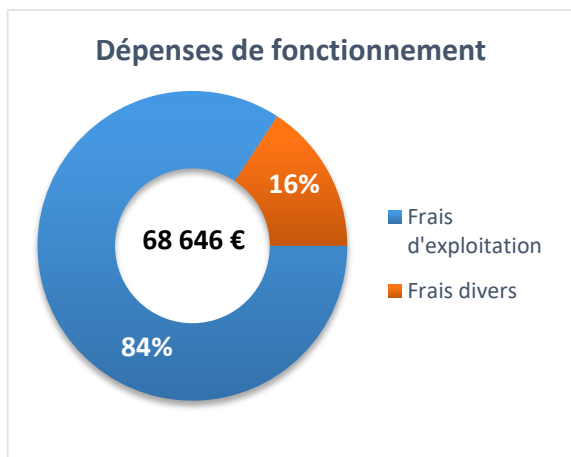
En 2011, la CCPV a lancé une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur le territoire. Au terme de l'étude, le projet a été lancé et la CCPV a fait l'acquisition du site actuel de Thieuloy-Saint-Antoine.

En 2014, un premier marché de service a été lancé, puis un second en 2017, afin d'assurer la gestion de la recyclerie qui comprend 4 activités : **la collecte d'objets, la valorisation, la revente et la sensibilisation au réemploi.**





Depuis 2017, c'est l'association « **LE GRENIER VERT** » qui est en charge de la gestion de la recyclerie, et ce jusqu'au 31 décembre 2021, terme du marché. Ce fonctionnement ayant permis de définir une organisation partenariale, la collaboration sera poursuivie par un conventionnement avec l'association LE GRENIER VERT à partir du 1^{er} janvier 2022.



Figures 27

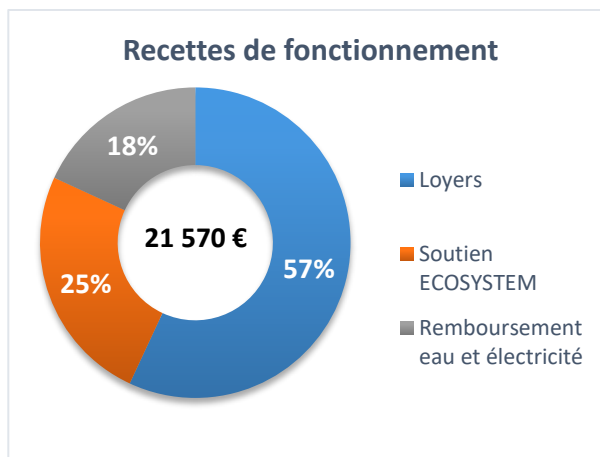


Figure 28

Les frais d'exploitation correspondent à la participation financière de la CCPV pour l'ensemble des tonnages de déchets détournés des circuits de collecte et de traitement classiques par la recyclerie dans le but d'être valorisés ou réemployés. Les frais divers correspondent aux dépenses liées au bâtiment : eau, électricité, assurance, taxe foncière et taxe d'habitation.

Les recettes correspondent à la perception des loyers, au remboursement des factures d'eau et d'électricité par LE GRENIER VERT et au soutien d'ECOSYSTEM pour les déchets électriques et électroniques non valorisés qui repartent dans le circuit d'élimination.

19. Répartition et évolution du coût par habitant

En 2021, le coût moyen de la gestion des déchets ménagers et assimilés par habitant s'élève à **76,96 € TTC** (population CCPV 2021 estimée à 33 171 habitants). En moyenne, au niveau national, le coût de gestion des déchets est estimé à **92,5 € HT/habitant** (source : www.sinoe.org).

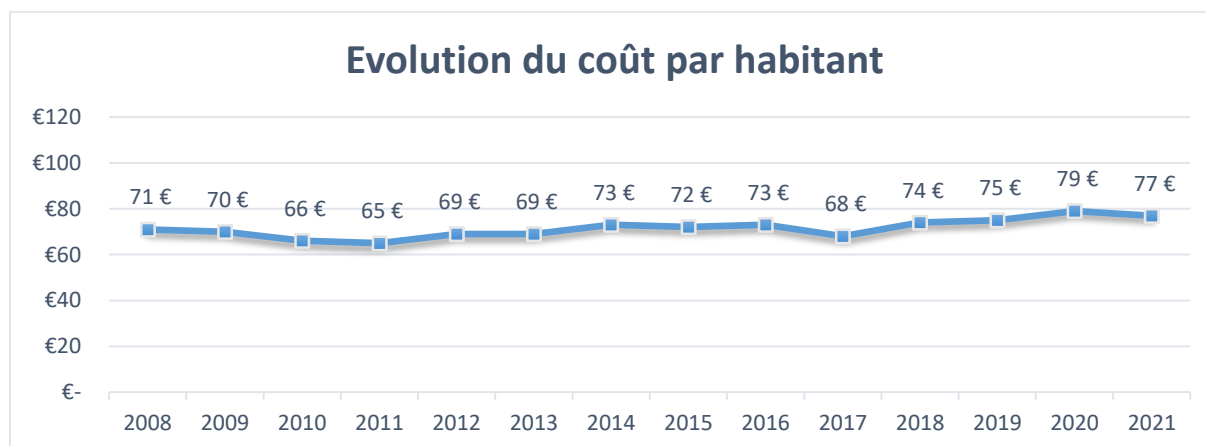


Figure 29